

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151029-2015\_B537-DE  
Date de télétransmission : 05/11/2015  
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B537**

**OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans de proximité**

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

**Excusé(e)s :**

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

**Monsieur Jean-Christophe GROSSI** donne lecture du rapport ci-joint.

**05\_6\_02**

**BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015**

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

**Politique publique : Développement économique et emploi**

**Thématique : Commerce et artisanat**

**Objet : Attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans de proximité**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes de la Communauté du Pays d'Aix.

Il est proposé de se prononcer sur 3 demandes de subvention pour un montant total de 7 100 euros.

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, font appel à la Communauté du Pays d'Aix.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil communautaire du 15 décembre 2011 (délibération n°2011\_A195).

Les subventions retenues par la Commission tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale qui sont présentées dans le tableau ci-dessous, sont détaillées dans les fiches « association » annexées au rapport, accompagnées des budgets prévisionnels 2015 correspondants.

Trois actions sont portées par l'association de commerçants et d'artisans des Pennes Mirabeau pour un montant de : 7 100 €.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
0940	Animations Far West (26/09/2015)	ACG (Association des Commerçants de la Gavotte)	Association de commerçants et artisans des Pennes Mirabeau, pour dynamiser son image et assurer la promotion de l'artisanat et du commerce local, par des actions grand public.	3 000	11 600	4 500	4 500	non
0942	Animations Halloween (31/10/2015)	ACG (Association des Commerçants de la Gavotte)	Association de commerçants et artisans des Pennes Mirabeau, pour dynamiser son image et assurer la promotion de l'artisanat et du commerce local, par des actions grand public.	600	1 500	1 000	1 000	non

0943	Animations de Noël (19/12/2015)	ACG (Association des Commerçants de la Gavotte)	Association de commerçants et artisans des Pennes Mirabeau, pour dynamiser son image et assurer la promotion de l'artisanat et du commerce local, par des actions grand public.	1 200	3 250	1 600	1 600	non
	<b>TOTAL</b>	<b>ACG</b>		<b>5 300</b> <b>(4 actions en 2014)</b>	<b>16 350</b>	<b>7 100</b>	<b>7 100</b>	<b>non</b>

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2011\_A195 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 15 octobre 2015 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions à l'association des commerçants de la Gavotte telles que détaillées dans le tableau récapitulatif ci-dessus pour un montant total de 7 100 euros ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3F-94-6574 du budget 2015 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N° <b>2015_00940,0942, 0943</b>	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° <b>117229</b>	<b>15 octobre 2015</b>	<b>29 octobre 2015</b>	<b>Non</b>
<b>ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA GAVOTTE ( A C G )</b>			
PRÉSIDENT	<b>Monsieur Renaud RENALDO</b>		
SIÈGE	<b>« Chez Mat Med Avenir » 73, avenue François Mitterrand 13 170 LES PENNES MIRABEAU</b>		
OBJET STATUTAIRE	L'ACG est une association regroupant les commerces et artisans de la commune des Pennes Mirabeau. Elle a pour objectif de dynamiser son image et d'assurer la promotion de l'artisanat et du commerce local, au moyen d'actions grand public.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'ACG propose 3 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « Animation Far West » (septembre 2015) : semaine commerciale durant laquelle les commerçants proposent des animations et des offres promotionnelles. La semaine sera clôturée par une habituelle journée de fête sur le thème du far West : animations cow-boys et indiens, danse, chanteur, rodéo mécanique pour les adultes et les enfants, show lasso...En fin de journée, une fête sera proposée avec animations musicales, jeux, ateliers créatifs.</li> <li>➤ « Animations des rues Halloween » (31 octobre 2015) : suite au succès de 2014 . Goûter sur le thème « Halloween » avec animations musicales, danses, train aux marrons, confiseries et boissons offertes. Chasse aux trésors.</li> <li>➤ « Fête de Noël sur la Gavotte et les Pennes Mirabeau » (19 décembre 2015) : durant toute la période des fêtes de Noël les commerçants seront en fête avec des décorations communes dans les vitrines et sur les devantures, avec des cadeaux à offrir aux clients. Une animation dédiée aux enfants. : déambulation de lutins et train de Noël.</li> </ul>		
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC			
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2015, l'association a sollicité sur un budget prévisionnel global de 16 350 € : Commune des Pennes Mirabeau = 3 000 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	<b>16 350 €</b>	MONTANT DEMANDÉ	<b>7 100 €</b>
MONTANT PROPOSÉ	<b>7 100 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2015	<b>43,42 %</b>
SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	<b>5 300 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2014	<b>41,89 %</b>
OBSERVATIONS	<p><b><u>Bilan 2014</u></b> : L'association a transmis son bilan.</p> <p><b><u>Tous les critères d'attribution sont respectés</u></b></p>		

La commune compte moins de 50 000 habitants

**CRITERES D'ATTRIBUTION** définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011  
(délibération 2011-A195)

(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Non
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : - 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants - 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants - 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants - 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants - 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en oeuvre prévue	du 30 juin au 04 juillet <del>(O)</del> du 22 au 26 septembre
Lieu(x) de réalisation	Soirée Jeunesses et Vieille Route de la Garde
Contenus et objectifs de l'action	Animations Commerciales et Journée d'Animations Ecrites
Public(s) ciblé(s)	Clientèle de Proximité / Adultes et enfants de l'école
Nombre de participants / exposants	25
Nombre de spectateurs / visiteurs	3000
Durée de l'action	1 semaine
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

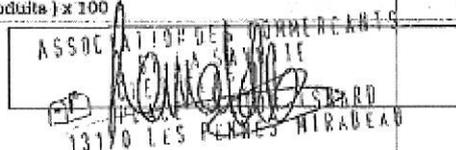
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	2000	Vente	4500
Prestations de services	9150	Autres produits	
Matières et fournitures	350	Collections	350
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	100	Département (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>		Commune (s)	2000
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	4500
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		..... 250	250
<b>Autres frais généraux</b>			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>11600</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>11600</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**  
 La subvention demandée à la CPA de 4500...€ représente 38,79..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à La Garde le 25.1.14. 2014

Cachet de l'Association :



**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	31 octobre 2015
Lieu(x) de réalisation	Place Léon Dugès - Village
Contenus et objectifs de l'action	Animations de rue sur le thème d'Halloween
Public(s) cible(s)	Enfants et Adultes des Pennes Nicotées.
Nombre de participants / exposants	8
Nombre de spectateurs / visiteurs	700
Durée de l'action	4 heures.
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les sommes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	400	Vente	
Prestations de services	800	Autres produits	
Matériaux et fournitures	200	Cotisations	500
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (€)	
Assurances	100	Département (€)	
<b>Autres Services extérieurs</b>		Commune (€)	
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	1000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aidés (ex CRASBA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
<b>Autres frais généraux</b>			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>1500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>1500</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Donés en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 1000...€ représente 66,67% % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à La Garvalle...  
Le 25.10.2014

Cachet de l'Association :

ASSOCIATION DES COMMERCANTS  
DE LA GARVALLE  
CHEZ C. M.  
PLACE VICTOR ISHARD  
13170 LES PENNES NICOTÉES

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	19 de Cembre 2015
Lieu(x) de réalisation	Village de Pons, Grolle et Crétanchon
Contenus et objectifs de l'action	Animations de Pons sur la Haine de Noël
Public(s) ciblé(s)	Enfants et Adultes de Pons Metabettu
Nombre de participants / exposants	12
Nombre de spectateurs / visiteurs	1600
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DEPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	800	Vente	300
Prestations de services	2200	Autres produits	
Matériaux et fournitures	150	Cotisations	350
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Eat (à détailler)	
Entretien		Région (€)	
Assurances	100	Département (€)	
<b>Autres Services extérieurs</b>		Commune (€)	1200
Économistes		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	1600
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aidés (ex CNAOBA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
<b>Autres frais généraux</b>			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>3250</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>3250</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévoles	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 1600,€ représente 49,23... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à M. la Roche le 25/11/2014 Cachet de l'Association :

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS  
DE LA BAYETTE  
13170 LES EMMES NIBARON

9

**OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans de proximité**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



04 NOV. 2015